

## ASSOCIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - ACBM



### COMPTE-RENDU DU 06 Avril 2017

**Présents** : M. Cauvin G., M. Anastasy, M. Marra, J. Lacorre, C. Reboul M. Tarare

**Absents excusés** : M. Klein, M. MARGUIER

#### Ordre du jour :

1. **départ de Mme COUTURIER du CE Marcoule.**
2. **Remise au propre du bureau ACBM à la maison Pailhon.**
3. **Divers**

1 **Le départ de Mme COUTURIER** est annoncé pour cet été, avec une période de transition de septembre à décembre 2017. Ces travaux effectués pour l'ACBM sont :

- Appeler la MAIF pour les assurances lors des manifestations (environ 10 fois par an)
- Faire les convocations pour les A.G. selon la liste des associations + les pouvoirs. (il faut que Mme Couturier donne ses listes à l'ACBM + Les courriers types, etc ....)
- Les associations domiciliées à Marcoule doivent faire changer leur raison sociale.
- Demander l'accord aux CE de modifier le siège social de l'ACBM et des associations « Rue Léon ALLEGRE 30200 BAGNOLS/CEZE) »

#### 2 **Organisation ACBM**

- Tous les comptes rendus papier doivent être conservés dans un classeur (géré par la secrétaire).
- Une Personne de la mairie doit passer pour voir les travaux à réaliser dans nos locaux pour une mise au propre à la Maison Pailhon et voir si la Mairie peut les faire réaliser
- Faire domicilier l'ACBM à la Maison Pailhon.
- Demander aux associations de faire le changement de siège social à la préfecture et le faire pour l'ACBM.
- Créer une boîte aux lettres pour la MAIF (ex. « [acbmmaif@gmail.com](mailto:acbmmaif@gmail.com) ou autre) Plusieurs personnes pourront s'occuper de faire le suivi mais une seule fera la gestion et les autres en cas d'absences à définir lors d'une prochaine réunion.

4. **Divers**

- Demander aux associations de donner les statuts modifiés- à la banque Crédit Mutuel-
- Le 21/04 aura lieu la commission Sport/Culture sur le site de Marcoule.  
Demander de pouvoir afficher l'ACBM sur le site de Marcoule.
- A la rentrée de Septembre 2017, une photocopie de la carte de service sera demandée. Mais en cas de doute il faut demander à l'adhérent un justificatif d'inscription au CE.  
Pour les + de 65 ans, il faudra qu'ils aient fait calculer leur MEF.

Le Président  
G. Cauvin

La secrétaire  
M. Anastasy